



COMMUNE DE SOUILLAC

Département du Lot

Arrondissement de Gourdon

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2021

Nombre de conseillers municipaux :
afférents au conseil : 23
en exercice : 23

présents : 18
absents avec procuration : 3
votants : 21

L'an deux mille vingt et un, le 04 mars 2021 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Souillac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Souillac sous la présidence de M. Gilles LIEBUS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 26 février 2021

Présents : M. LIEBUS, M. DAVID, Mme AUBRUN, M. VIDAL, Mme JALLAIS, M. RABUTEAU, Mme MOQUET, Mme BRUNO, M. VERGNE, M. ESHAIBI (présent à partir de la délibération 2021/19/05), Mme FARO, M. SIMOND, M. QUITTARD, Mme ESCORNE, Mme MONTALI, M. AYMARD, Mme DULOUT, M. CHEYLAT.

Absents mais représentés : Mme MACHEMY pouvoir à M. LIEBUS, M. BASTIT pouvoir à M. CHEYLAT, Mme MARCHI pouvoir à M. CHEYLAT.

Absents : M. CAMBOU, Mme MAZE.

Secrétaire : M. SIMOND.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021, à l'unanimité.

N°2021/15/01

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A LA FOURNITURE DE REPAS AU CENTRE DE LOISIR DE LA COMMUNE DE PAYRAC

Rapporteur : M. le Maire

La commune de Souillac a été sollicitée par la commune de Payrac pour la fourniture, par la cuisine centrale, de repas froids servis en barquette à remettre en température, pour le centre de loisir de la commune de Payrac.

Les cadres de l'exécution de cette prestation de service sont déterminés dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

D'un point de vue tarifaire, les repas seront livrés au tarif unitaire de 5,34€, avec en sus un forfait couvrant les frais de livraison, fixé à 17,20€ par livraison.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE les termes du projet de convention annexé de prestation de service entre la commune de Souillac et la commune de Payrac pour la livraison de repas par la cuisine centrale de Souillac au centre de loisir de la commune de Payrac ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit projet de convention.

N°2021/16/02

AVENANT 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MADAME YLONKA DOMINIQUE DUBOUT POUR LA PROLONGATION D'UNE EXPOSITION TEMPORAIRE AU MUSEE DE L'AUTOMATE

Rapporteur : M. le Maire

Par sa délibération 2020/037/22 du 4 mars 2020, le conseil municipal a décidé d'un partenariat formalisé par convention, avec Madame Ylonka Dominique DUBOUT, Albert Dubout Communication, afin d'organiser une exposition temporaire intitulée « Chats et dessins de presse d'Albert Dubout », dans le cadre des activités du musée de l'automate, du 23 mars 2020 au 15 novembre 2020.

Cette exposition est reconduite pour la saison 2021.

Comme le prévoit l'article 6 de la convention initiale, il convient d'en modifier les termes, par avenant, pour maintenir cette exposition temporaire du 20 mars 2021 au 15 novembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE les termes du projet annexé d'avenant n°1 à la convention de partenariat avec Madame Ylonka Dominique DUBOUT, pour le maintien de l'exposition temporaire, « Chats et dessins de presse d'Albert Dubout » au musée de l'automate ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit projet de convention.

N°2020/17/03

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions internes.

Vu le tableau des emplois ;

Considérant les besoins des services, notamment le recrutement d'un directeur des services techniques suite à un départ en retraite.

Le Maire propose à l'Assemblée, à compter du 1^{er} mars 2021 :

La création :

- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet

L'annulation :

- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Le tableau des emplois est ainsi fixé comme suit au 1^{er} mars 2021 :

Grade	Catégorie	Durée hebdo.	postes pourvus	postes vacants	postes créés ou annulés CM février 2021	Total postes pourvus, vacants et créés
Filière Administrative						
Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services	A	35	1			1
Attaché principal	A	35	1			1
Attaché	A	35	1			1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	35	3			3
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	35	3			3
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	35	2	2		4
Adjoint administratif territorial	C	16	1			1
Filière culturelle						
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	35	1			1
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	35	3	1		4
Adjoint territorial du patrimoine à TNC 17,5 h	C	17.5		1		1
Filière police municipale						
Chef de police municipale	C	35	1			1
Brigadier-chef principal de police municipale	C	35	1			1
Filière technique						
Technicien principal de 1ère classe	B	35			1	1
Technicien principal de 2ème classe	B	35		1	-1	0
Technicien territorial	B	35	1			1
Agent de maîtrise principal	C	35	1			1
Agent de maîtrise	C	35	2			2
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35	6	1		7
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	35	6			6
	<i>adjoint technique principal de 2ème classe à TC</i>	C	35	4		4
	<i>adjoint technique principal de 2ème classe à TNC</i>	C	33	1		1
	<i>adjoint technique principal de 2ème classe à TNC</i>	C	32	1		1
Adjoint technique territorial (Total)	C		11	1		12
	<i>adjoint technique territorial à TC</i>	C	35	11		11
	<i>adjoint technique territorial à TNC</i>	C	27.5	1		1
Filière sociale						
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	35	2	1		3
Filière sportive						
Educateur territorial des APS principal de 1ère classe	B	35	1			1
Filière animation						
Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe	C	35	1			1

Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	C	35	1			1
Adjoint d'animation territorial	C	35	1			1
Divers (hors filière)						
Restaurateur en horlogerie ancienne		19.5	1			1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé ;
- PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux cotisations de l'agent nommé seront inscrits au budget 2021.

N°2021/18/04

BILAN CESSION ACQUISITION 2020 DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. le Maire

La loi N° 95.127 du 8 Février 1995 a décidé des dispositions visant à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales.

L'article II de cette loi prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité qui sera annexé au compte administratif.

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les acquisitions et les cessions soldées dans l'année font l'objet d'un rapport récapitulatif.

Ci-après, le récapitulatif des acquisitions et cessions réalisées durant l'exercice 2020 :

ACQUISITIONS FONCIER 2020								
Délibérat° du Conseil municipal	Désignat°	PLU	Localisation	N° cadastre	Superficie en m²	Cédants	Conditions	Montants en €
Délibérat° Du 21/08/2019	Acquisition terrains	3AUc N 2AUc	Combes des Viasses	E 377/378/379 381/392/393 394/395/396 397/398/426	37 040	Consorts VERMES		60 000,00

CESSIONS FONCIER 2020								
Délibérat° du Conseil municipal	Désignation	PLU	Localisation	N°cadastre	Superficie en m²	Acquéreurs	Conditions	Montants
Délibérat° du 04/03/2020	Vente terrains	NLi	Entre deux eaux	AC 60/61/62/63	3 876	Christian DELTHEIL		4 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APROUVE** le bilan des cessions et acquisitions foncières 2020 ci-dessus pour annexion au compte administratif.

N°2020/19/05

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2020

Rapporteur : M. VIDAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur François DAVID premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Gilles LIEBUS, Maire, après s'être fait présenter le budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	1 173 209,58	4 311 618,12	
	<i>Restes à réaliser</i>	<i>120 000,00</i>		5 604 827,70
DÉPENSES	Mandats émis	961 288,69	3 780 079,88	
	<i>Dépenses engagées.non mandatées</i>	<i>208 953,24</i>		4 950 321,81
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	<u>Solde d'exécution</u>			
	Excédent	211 920,89	531 538,24	
	Déficit			
	<u>Restes à réaliser</u>			
	<i>Excédent</i>			
	Déficit	-88 953,24		
RÉSULTAT REPORTÉ N-1	Excédent			
	Déficit	-402 754,30		
RÉSULTAT CUMULÉ	<u>Résultat cumulé hors RàR</u>			
	Excédent		531 538,24	
	Déficit	-190 833,41		

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Cette décision est prise, 16 voix pour et 3 voix contre, le Maire n'ayant pas participé au vote.

N°2021/20/06

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2020

Rapporteur : M. VIDAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur François DAVID premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Gilles LIEBUS, Maire, après s'être fait présenter le budget d'Assainissement et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	214 449,37	483 547,73	697 997,10
	<i>Restes à réaliser</i>	0,00		
DÉPENSES	Mandats émis	173 827,89	438 026,17	646 057,67
	<i>Restes à réaliser</i>	34 203,61		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	40 621,48	45 521,56	
	Déficit			
	<i>Restes à réaliser</i>			
	<i>Excédent</i>			
	Déficit	34 203,61		
RÉSULTAT REPORTÉ N-1	Excédent	258 886,01		
	Déficit			
RÉSULTAT CUMULÉ	Résultat cumulé hors RàR			
	Excédent	299 507,49	45 521,56	
	Déficit			

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - Reporte l'excédent de fonctionnement au compte 002.

5° - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Cette décision est prise à l'unanimité, le Maire n'ayant pas participé au vote.

N°2021/21/07

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET DE L'EAU 2020

Rapporteur : M. VIDAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur François DAVID premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Gilles LIEBUS, Maire, après s'être fait présenter le budget de l'Eau et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	142 083,50	313 088,72	462 372,22
	<i>Restes à réaliser</i>	7 200,00		
DÉPENSES	Mandats émis	95 268,82	284 850,79	395 404,61
	<i>Restes à réaliser</i>	15 285,00		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	46 814,68	28 237,93	
	Déficit			
	<i>Restes à réaliser</i>			
	<i>Excédent</i>			
	Déficit	-8 085,00		
RÉSULTAT REPORTÉ N-1	Excédent	194 127,44		
	Déficit			
RÉSULTAT CUMULÉ	Résultat cumulé			
	Excédent	240 942,12	28 237,93	
	Déficit			

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - Reporte l'excédent de fonctionnement au compte 002.

5° - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Cette décision est prise à l'unanimité, le Maire n'ayant pas participé au vote.

N°2021/22/08

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET DE LA CUISINE CENTRALE 2020

Rapporteur : M. VIDAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur François DAVID premier adjoint,, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Gilles LIEBUS, Maire, après s'être fait présenter le budget de la Cuisine centrale et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	85 996,33	787 067,78	873 064,11
	<i>Restes à réaliser</i>			
DÉPENSES	Mandats émis	137 837,99	786 492,24	942 169,06
	<i>Restes à réaliser</i>	17 838,83		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	<u>Solde d'exécution</u>			
	Excédent			
	Déficit	-51 841,66	575,54	
	<i>Restes à réaliser</i>			
	<i>Excédent</i>			
	Déficit	-17 838,83		
RÉSULTAT REPORTÉ N-1	Excédent			
	Déficit	-11 300,37		
RÉSULTAT CUMULÉ	<u>Résultat cumulé</u>			
	Excédent			
	Déficit	-80 980,86	575,54	

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Cette décision est prise à 16 voix pour et 3 voix contre, le Maire n'ayant pas participé au vote.

N°2021/23/09

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT LE HAMEAU DE L'ARBRE ROND 2020

Rapporteur : M. VIDAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur François DAVID premier adjoint, conseiller municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Gilles LIEBUS, Maire, après s'être fait présenter le budget du Lotissement et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	390 091,85	390 091,85	780 183,70
	<i>Restes à réaliser</i>			
DÉPENSES	Mandats émis	390 091,85	390 091,85	780 183,70
	<i>Restes à réaliser</i>			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent			
	Déficit			
	<i>Restes à réaliser</i>			
	<i>Excédent</i>			
	<i>Déficit</i>			
RÉSULTAT REPORTÉ	Excédent			
	Déficit	- 390 091,85		
RÉSULTAT CUMULÉ	Résultat cumulé			
	Excédent			
	Déficit	-390 091,85		

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Cette décision est prise l'unanimité, le Maire n'ayant pas participé au vote.

N°2021/24/10

AFFECTATION DE RESULTAT 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. VIDAL

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal communal,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant les résultats du compte administratif,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Investissement

1068	couverture besoin autofinancement	279 786,65
001	Déficit reporté investissement	190 833,41

Fonctionnement

002	Excédent consolidé reporté fonctionnement	251 751,59
-----	---	-------------------

N°2021/25/11**AFFECTATION DE RESULTAT 2020 – BUDGET CUISINE CENTRALE****Rapporteur : M. VIDAL**

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe cuisine centrale,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant les résultats du compte administratif,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Investissement

1068	couverture besoin autofinancement	575,54
001	Déficit reporté investissement	63 142,03

Fonctionnement

002	Excédent consolidé reporté fonctionnement	0,00
-----	---	-------------

N°2021/26/12**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020****Rapporteur : M. VIDAL**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 concernant :

- la commune ;
- le service d'assainissement ;
- le service de l'eau ;
- la cuisine centrale ;
- le lotissement le Hameau de l'Arbre Rond.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant les comptes de gestion 2020 concernant la commune, les services assainissement et eau, la cuisine centrale, le lotissement de l'Arbre Rond ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par Madame la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

-ADOpte les comptes de gestion 2020 concernant la commune, les services assainissement et eau, la cuisine centrale et le lotissement du Hameau de l'Arbre Rond.

N°2021/27/13

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021
--

Rapporteur : M. VIDAL

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3 500 habitants et plus ;

Vu la présentation du rapport d'orientations budgétaires en pièces annexes ;

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021.

LE MAIRE,

Gilles LIEBUS